

**Assemblée générale**

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale  
5 novembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

**Cinquième Commission****Compte rendu analytique de la 8<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 21 octobre 2015, à 10 heures

*Président* : M. Bhattarai ..... (Népal)

*Président du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

*puis* : M. Sene

**Sommaire**

Point 137 de l'ordre du jour : Plan des conférences

Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (*suite*)

*Centre du commerce international*

Point 135 de l'ordre du jour : Planification des programmes (*suite*)


---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents ([srcorrections@un.org](mailto:srcorrections@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-18313 (F)

Merci de recycler 

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Point 137 de l'ordre du jour : Plan des conférences**  
(A/70/32, A/70/122 et A/70/432)

1. **M. Scappini Ricciardi** (Président du Comité des conférences), présentant le rapport du Comité des conférences pour 2015 (A/70/32), dit qu'on trouvera dans celui-ci un projet de résolution sur le plan des conférences et un projet de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2016 et 2017, qu'il est recommandé à l'Assemblée générale d'adopter. Le Comité des conférences a examiné le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/70/122) ainsi que les données statistiques présentées séparément. Le rapport du Comité des conférences présente un résumé exhaustif des discussions qui ont eu lieu sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour. La session annuelle de ce comité a été pour les États Membres l'occasion d'échanger des vues avec les responsables du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences sur toutes les questions liées aux services de conférence et de documentation afin de proposer des orientations et des principes d'action, et de venir en aide au Secrétariat dans l'accomplissement de son mandat.

2. Le Comité des conférences, s'appuyant désormais sur l'ensemble de ses membres, a examiné des données statistiques sur l'utilisation des services et installations de conférence dans les quatre principaux centres de conférence et dans le Centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). En outre, le Président du Comité a rendu compte des résultats des consultations qu'il a tenues avec les organes intergouvernementaux qui avaient affiché un taux d'utilisation inférieur au taux de référence de 80 % pendant trois années consécutives, de 2012 à 2014. Son prédécesseur, M<sup>me</sup> Smolcic (Uruguay), a tenu des consultations avec les présidents de quatre organes ayant leur siège à New York et envoyé une lettre au Président de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), dont le siège se trouve à Vienne, énonçant les mesures susceptibles d'améliorer le taux d'utilisation des services de conférence. Elle a également rencontré les Présidents du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et de son groupe de travail, du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation et du Comité

de l'information, ainsi que la Présidente du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

3. Les efforts considérables mis en œuvre par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail avant les sessions de 2014 et 2015 ont permis d'améliorer le taux d'utilisation, qui est passé de 45 % en 2012 et 51 % en 2013 à 79 % en 2014 et 83 % en 2015. Le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation a lui aussi amélioré son taux d'utilisation, passant de 41 % en 2012 et 52 % en 2013 à 48 % en 2014 et 91 % en 2015. Le Comité de l'information a convenu de redoubler d'efforts pour réaménager son programme de travail en fonction de ses besoins réels lors des sessions officielles et de s'appliquer à mieux prévoir les périodes au cours desquelles il n'aurait pas besoin de services d'interprétation.

4. En vue de sensibiliser le Bureau du Conseil d'administration de l'UNICEF à la nécessité d'utiliser plus efficacement les services qui lui sont alloués, la Présidente du Conseil a convenu de soumettre au Bureau la question de la pratique bien établie consistant à annuler la dernière séance de chaque session à la dernière minute. La précédente Présidente du Comité des conférences a écrit au Président de la CNUDCI avant sa session de 2015 afin de suggérer des mesures spécifiques pour améliorer le taux d'utilisation, ce qui a permis à la Commission de porter ce taux à 92 % en 2015, contre 76 % en 2012, 77 % en 2013 et 62 % en 2014.

5. En application de la résolution 66/233 de l'Assemblée générale, le secrétariat du Comité des conférences a de nouveau adressé des rapports d'utilisation des services de conférence aux secrétariats de tous les organes dont les réunions étaient inscrites au calendrier des conférences avant les sessions programmées et immédiatement après leur clôture, notamment à ceux qui avaient régulièrement sous-utilisé ces services au cours des 10 années précédentes, et a apporté des suggestions concernant la façon d'améliorer leur taux d'utilisation en tenant compte de l'avis des organes, qui avait été activement sollicité.

6. Le Comité des conférences est préoccupé par le rythme des améliorations apportées au Centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et a prié le Secrétaire général de

veiller à l'achèvement des travaux dans les délais prévus, en particulier ceux de l'Africa Hall. Le Comité note que le plan-cadre d'équipement a été mis en œuvre de manière satisfaisante pour ce qui concerne les services de conférence. Il insiste néanmoins une nouvelle fois sur la nécessité de poursuivre l'amélioration des systèmes de visioconférence des quatre centres de conférence et des commissions régionales. Il prie également le Secrétaire général de continuer de s'attaquer en priorité aux problèmes d'accès aux installations de conférence.

7. S'agissant de la gestion intégrée à l'échelle mondiale, le Comité des conférences, dans le projet de résolution inclus dans son rapport, prie le Secrétaire général d'achever les évaluations internes relatives aux mécanismes de responsabilisation et à la répartition, entre le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et les Directeurs généraux des Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi, des attributions relatives aux politiques régissant la gestion des conférences, aux activités et à l'utilisation des ressources disponibles. Il prie également le Secrétaire général de continuer à chercher des moyens de promouvoir le partage de la charge de travail entre les quatre principaux centres de conférence.

8. S'agissant des questions relatives à la documentation et aux publications, le Comité des conférences a examiné la question de la numérisation des documents anciens de l'Organisation, et le Département de l'information a fourni des renseignements relatifs aux critères de sélection des documents, à la technologie utilisée et aux connaissances techniques requises pour cette tâche. Dans son projet de résolution, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui présenter, pour qu'elle l'examine au plus tard durant la partie principale de sa soixante et onzième session, un projet de numérisation des documents anciens importants de l'Organisation des Nations Unies, en donnant notamment une définition de ces documents et une estimation de la portée, de la quantité, du coût et du calendrier de l'opération. Elle prie également le Secrétaire général de solliciter de nouvelles contributions volontaires pour financer la numérisation.

9. En ce qui concerne la traduction et l'interprétation, le Comité des conférences a prié le Secrétaire général de continuer de promouvoir de manière concertée les programmes de coopération,

notamment l'organisation de stages – rémunérés ou non – et d'adopter des méthodes novatrices pour mieux les faire connaître, à la faveur de partenariats avec les États Membres, les organisations internationales compétentes et les établissements d'enseignement des langues de toutes les régions, en particulier l'Afrique et l'Amérique latine. Il a également prié le Secrétaire général de continuer de tout faire pour faciliter la participation des candidats de toutes les régions aux concours de recrutement, en ouvrant si possible des centres d'examen à proximité des lieux où se trouvent ces candidats afin que le plus grand nombre de personnes qui posséderaient les qualifications requises puissent prendre part aux épreuves. Il l'a en outre prié de doter tous les centres de conférence de personnel de la classe voulue, pour qu'ils puissent contrôler comme il convient la qualité des traductions effectuées à l'extérieur, compte dûment tenu du principe selon lequel les fonctionnaires qui font le même travail doivent occuper des postes de la même classe.

10. **M. Gettu** (Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences), présentant le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/70/122), dit que, globalement, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a réalisé des progrès considérables grâce à des améliorations internes, une planification préalable, des changements d'ordre administratif, des activités ciblées dans des domaines essentiels, une hiérarchisation des priorités et des gains d'efficacité. Malgré un accroissement du nombre de réunions, le Département a continué d'offrir des services de conférence de qualité aux États Membres, notamment des services de secrétariat technique, un appui procédural ainsi que toute la gamme des services linguistiques et de conférence.

11. Le Département a participé à l'organisation et assuré le service des principales manifestations du débat de haut niveau de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, et a également assuré le service de la réunion de haut niveau du Conseil de sécurité qui a eu lieu la même semaine. Entre le 25 septembre et le 3 octobre 2015, il a assuré le service de 1 687 réunions bilatérales, contre 1 396 en 2014 et 1 235 en 2013, ce qui représente une augmentation de 21 % et 37 %, respectivement, au cours de la période des réunions de haut niveau de l'Assemblée générale au cours des trois dernières années. Pour accueillir toutes les réunions bilatérales, 40 salles de réunion provisoires ont été

aménagées, et 24 salles ont été utilisées pour les réunions ordinaires.

12. Le Service d'interprétation a veillé à ce que toutes les réunions de haut niveau pour lesquelles des services d'interprétation avaient été sollicités bénéficient des services demandés dans toutes les langues officielles. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences avait anticipé une augmentation de la demande de services d'interprétation et prévu des capacités potentiellement excédentaires. Le taux d'utilisation a été de 93 %, et tous les interprètes ont travaillé pendant les week-ends. Des services d'interprétation en langue des signes internationale ont été fournis pour les débats du Sommet à la demande du Président de l'Assemblée générale, qui l'avait formulée avec un préavis très court. Presque toutes les séances du débat général tenues le matin se sont poursuivies bien au-delà de 13 heures, et plusieurs au-delà de 15 heures, de sorte que les séances de l'après-midi ont commencé en retard. Le personnel du Département a assuré le service des réunions, traduit des documents et fourni des services d'interprétation de 9 heures à 22 heures passées afin de répondre aux besoins des orateurs, en particulier des chefs d'État et de gouvernement.

13. Au cours des trois précédentes sessions de l'Assemblée générale, une nette augmentation du nombre de réunions et de manifestations programmées durant la période de réunions de haut niveau a été observée. Pour la soixante-septième session, 219 réunions avaient été programmées, contre 326 pour la soixante-huitième et 402 pour la soixante-neuvième, ce qui représente une augmentation de 84 % des services fournis. Lors de la soixante-dixième session, une nouvelle augmentation de la demande de réunions et de manifestations a été enregistrée.

14. Au cours des quatre mois qui ont précédé et inclus le débat général, du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2015, la Division de la documentation a traduit un total de 44,3 millions de mots, soit une augmentation de 17 % par rapport à la même période de 2014. Dans le cadre des préparatifs de la soixante-dixième session, le traitement de 328 rapports a été planifié à New York en vue de leur examen par l'Assemblée générale et ses grandes commissions. Au 12 octobre 2015, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences avait reçu 304 documents à traiter, ce qui représentait un total de 3 408 650 mots. Parmi ces documents, 205 étaient des rapports du Secrétaire

général et 99 émanaient d'autres entités. Au total, 257 des 304 manuscrits reçus ont été soumis par les auteurs dans les délais convenus, ce qui représente un taux de conformité de 85 %. Sur ces 304 manuscrits, 280 ont été traduits et publiés par le Département dans toutes les langues officielles avant la date d'examen prévue, tandis que 223, soit 80 %, ont été publiés au moins six semaines avant la date d'examen. Sur les 205 rapports émanant du Secrétaire général, 40 dépassaient le nombre limite de mots, soit un excédent de 475 083 mots. Sur les 99 rapports émanant d'autres entités, 40 dépassaient le nombre limite de mots, soit un excédent de 773 284 mots. Cela montre qu'une rédaction plus concise et moins d'exceptions au nombre limite de mots sont nécessaires.

15. De nombreux départements auteurs ont sollicité des dérogations au nombre limite de mots, et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences rappelle régulièrement à toutes les entités qu'elles doivent scrupuleusement respecter le calendrier de programmation des documents, éviter de produire des documents excessivement longs et s'abstenir de toute demande non planifiée. Le Département s'emploie à faire appliquer plus strictement les règles en vigueur à partir du calendrier de programmation dont il dispose pour 2016 et compte limiter les dérogations aux délais prescrits et au nombre limite de mots.

16. Outre les réunions, la documentation et d'autres services connexes, le Département a fourni des services de secrétariat à un large éventail d'organes intergouvernementaux, notamment l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, ainsi qu'à la plupart de leurs organes subsidiaires et leurs présidents respectifs. Il a également offert son appui technique, procédural et fonctionnel aux réunions du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, qui s'est réuni lors de la reprise de chaque session.

17. Pour améliorer le respect des délais de soumission de la documentation destinée à la Cinquième Commission, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a adopté une approche multipartite en vertu de laquelle il coordonne toutes les étapes du cycle de vie d'un document en collaboration avec les principales entités auteurs et les secrétariats de la Cinquième Commission et du Comité consultatif. Une soumission plus précoce des manuscrits au Département lui permettrait de

gagner un temps précieux et de publier les rapports plus rapidement, ce qui faciliterait les délibérations. Toutefois, il s'attend à une publication extrêmement tardive des documents de la Cinquième Commission en décembre 2015 pour cause de problèmes d'ordre structurel, notamment le fait que le Conseil des droits de l'homme a continué à siéger jusqu'au début du mois d'octobre. Les résolutions du Conseil ont été analysées par le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, qui a publié des états des incidences sur le budget-programme. Par conséquent, le rapport devrait être volumineux et soumis tardivement. Toutefois, le Département est actuellement en négociation avec le Département de la gestion pour accélérer la soumission de certains documents.

18. La coopération entre le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Comité consultatif est excellente. Toutefois, le calendrier d'établissement des rapports du Comité est imprévisible, et il est quasiment impossible pour le Département de prévoir les capacités nécessaires pour les traiter, de sorte qu'ils ont dû l'être en urgence au fur et à mesure de leur arrivée. Bien que le rythme de traitement des rapports par le Département ait été de deux jours et demi en moyenne au cours de la partie principale de la soixante-neuvième session, cette façon de travailler dans l'urgence n'est pas viable et ne doit pas être considérée comme la norme.

19. S'agissant de la gestion des réunions, le taux d'utilisation des ressources affectées aux services de conférence pour les réunions parlementaires dans les quatre centres de conférence a augmenté, passant de 82 % en 2013 à 86 % en 2014. Au cours de l'année écoulée, le Département a activement sollicité la coopération des présidents des organes concernés afin d'améliorer le taux d'utilisation en s'appuyant sur leur approche méthodique, et leur réaction positive a contribué à atteindre ces résultats encourageants. En 2014, moins de réunions ont été annulées, et moins de temps a été gaspillé pour cause d'ouverture tardive et de clôture prématurée des séances. Les services d'interprétation inutilisés suite à l'annulation de séances ont également été réaffectés plus efficacement.

20. La réaffectation des équipes d'interprètes destinées à des réunions annulées à d'autres réunions devant se tenir à New York a en partie contribué à la prestation de services d'interprétation aux réunions d'organes autorisés à se réunir « selon les besoins ». À

New York, en 2014, 1 075 réunions tenues « selon les besoins » ont bénéficié de services d'interprétation, soit 97 % des demandes reçues. Ce résultat a été atteint en dépit d'une forte augmentation du nombre de demandes d'une année sur l'autre, et ces services ont été fournis sans ressources supplémentaires. Le nombre de réunions tenues « selon les besoins » ayant bénéficié de services d'interprétation s'est accru de 20 % en 2014, essentiellement en raison de l'augmentation du nombre de réunions du Conseil de sécurité. La Cinquième Commission a ajouté 37 séances avec service d'interprétation à son programme au cours de la partie principale de la soixante-neuvième session, contre cinq seulement en 2013, tandis que le Comité consultatif en a ajouté 24 en 2014, contre 18 en 2013.

21. Le nombre de documents publiés dans les délais continue de croître. En 2014, plus de 98 % des documents présentés à temps et qui ne dépassaient pas la longueur prescrite ont été traités en temps voulu par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences à New York. De ce fait, 75 % de tous les documents d'avant session ont été distribués dans les délais à New York, contre 71 % en 2013.

22. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a connu une année 2015 très éprouvante. Au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 12 octobre 2015, sa charge de travail a augmenté de 23 % par rapport à la même période en 2013. En outre, 2015 est l'une des années au cours desquelles la Cinquième Commission a abordé simultanément trois points fondamentaux : le barème des quotes-parts, le budget ordinaire et le financement des opérations de maintien de la paix. De plus, le Département s'attaque activement aux problèmes liés à la publication simultanée de la documentation dans les langues demandées à Genève, le deuxième plus grand centre de conférence financé au titre du chapitre 2 du budget.

23. Le Département a connu un accroissement de sa charge de travail prévue et imprévue en matière de traitement de la documentation, auquel il a fait face en apportant quelques modifications à ses méthodes de gestion et en utilisant efficacement les ressources à sa disposition. Toutefois, compte tenu des restrictions budgétaires proposées pour l'exercice 2016-2017, de nouvelles augmentations de la charge de travail pourraient s'avérer difficiles à absorber. En outre, ses capacités de traduction demeurent limitées par la



pénurie de professionnels qualifiés dans certaines combinaisons linguistiques. Dans ce contexte, le Département se voit tenu de réaliser des efforts supplémentaires pour assurer la prestation de services de haute qualité dans les délais.

24. Afin d'assurer la meilleure prise en charge possible du traitement des documents et de la gestion des réunions dans la limite des ressources disponibles, le Département a investi dans une série d'initiatives visant à améliorer la planification de la relève, à mettre en œuvre des projets informatiques de portée mondiale, à rationaliser les modèles d'activité et à harmoniser l'exécution des tâches. Tous ces domaines d'activité stratégiques constituent l'essence de la gestion intégrée à l'échelle mondiale des services de conférence situés à New York et dans les trois autres grands centres de conférence. Des mesures ont été prises pour élargir la portée du concours de recrutement de personnel linguistique, notamment au moyen de la recherche de candidats potentiels par l'intermédiaire du réseau d'universités et d'établissements de formation ayant signé des mémorandums d'accord avec le Département, de l'utilisation généralisée des médias sociaux pour faire connaître les concours, de l'identification des candidats ayant raté le concours de peu et pouvant être recrutés à titre temporaire ou en tant que stagiaires, et de la mise à l'essai en juin-juillet 2015 d'examens sur ordinateur pour les traducteurs et éditeurs de langue anglaise.

25. En vue d'identifier des professionnels des langues qualifiés et d'élargir le vivier de linguistes susceptibles d'être recrutés à titre temporaire ou comme traducteurs contractuels, le Département est en contact avec des associations de traducteurs professionnels et des organismes tels que l'Organisation internationale de la Francophonie. Il continue de participer à la formation d'étudiants et, compte tenu de la grave pénurie de traducteurs, en particulier de langue française, il a été proposé qu'un réviseur hors classe dirige un stage de formation de six semaines à l'Université de Buéa, au Cameroun, afin d'y tenir des ateliers de formation et d'identifier au moyen de tests les candidats potentiels à des stages rémunérés au Siège. Cette initiative, à l'instar du programme de formation de traducteurs de langue espagnole élaboré en collaboration avec Cuba, est mise en œuvre pour contribuer à combler le retard de l'Afrique et de l'Amérique latine afin de tirer parti du

potentiel de ces régions en tant que sources de linguistes qualifiés pour le Département.

26. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences examine une proposition de transfert auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne d'un certain nombre de fonctionnaires du Service français de traduction du Siège, dont le taux de vacance est traditionnellement élevé en raison d'un fort taux de rotation et du fait que les traducteurs de langue française préfèrent être en poste en Europe plutôt qu'à New York. Cela pourrait présenter un certain nombre d'avantages, notamment des dépenses de personnel plus faibles en raison d'une indemnité de poste moins élevée, la possibilité de traiter les documents au-delà de l'horaire normal de travail au Siège en raison du décalage horaire entre New York et Vienne, les possibilités accrues de mobilité géographique du personnel du Service, et la possibilité d'acquérir une expérience de la gestion pour le réviseur qui supervisera le personnel ainsi détaché.

27. Pour assurer le renouvellement progressif des viviers d'interprètes de conférence, un programme de formation interne d'interprètes de langue arabe a été mis en œuvre, et un programme de même nature est en cours d'élaboration pour les interprètes de langue française. D'autres sections du Service d'interprétation ont atteint leurs objectifs de planification de la relève grâce à la formation de stagiaires et à des contacts avec des écoles et associations d'interprètes.

28. Les logiciels de gestion des services de conférence font partie intégrante des opérations de gestion des conférences du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, et sont utilisés pour planifier les réunions, établir le plan d'affectation des interprètes, traiter et planifier la production des documents électroniques, mener à bien les activités terminologiques, produire des traductions assistées par ordinateur et émettre des rapports de gestion. Ces systèmes seront maintenus et améliorés au cours de l'exercice biennal 2016-2017. En outre, une analyse concordance-écart entre ces systèmes et progiciels sera effectuée afin d'assurer leur harmonie avec la stratégie en matière de technologies de l'information et des communications (TIC) approuvée par l'Assemblée générale, qui est axée sur la défragmentation et la centralisation des ressources informatiques à l'échelle du Secrétariat. Le Département s'emploie à mettre en œuvre la stratégie TIC, notamment l'harmonisation des applications et la

normalisation des technologies utilisées par les systèmes gMeets, gDoc, gText et gData afin d'assurer la compatibilité des technologies et de l'architecture des applications dans une optique d'accessibilité, d'exploitabilité et de multilinguisme.

29. En mars 2015, un groupe directeur composé de hauts fonctionnaires des quatre centres de conférence a été créé en vue d'optimiser la chaîne de traitement des documents et l'organisation des services de conférence du Département en examinant les structures, les méthodes de travail et les systèmes informatiques de tous les centres. L'objectif final est d'optimiser le flux de traitement des documents de conférence, mais le groupe directeur s'attache également à examiner les activités de traduction contractuelle suite à la décision du Département d'établir un fichier commun de collaborateurs extérieurs auquel les responsables des quatre centres de conférence ont désormais accès. L'application de gestion des fournisseurs, un outil informatique commun, devrait être utilisée pour gérer tous les aspects du flux de travaux impliquant des collaborateurs extérieurs. En outre, une méthode de contrôle de la qualité de la traduction contractuelle commune à l'ensemble des lieux d'affectation est en cours d'élaboration, ainsi que des critères communs d'inscription des traducteurs sur les listes ou de radiation de ces mêmes listes.

30. La qualité des services fournis par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences demeure une priorité absolue et est garantie par des normes de sélection rigoureuses du personnel interne et des sous-traitants. Les linguistes moins expérimentés sont encadrés par du personnel plus chevronné et leur travail fait toujours l'objet d'une révision. Le Département sollicite régulièrement l'opinion des États Membres sur la qualité de ses services dans le cadre des réunions d'information organisées pour chaque langue et de l'enquête électronique menée chaque année auprès des usagers de ses services linguistiques. Les réactions recueillies dans le cadre de cette enquête montrent que les États Membres considèrent la qualité des services de conférence fournis par le Département comme globalement « bonne » ou « très bonne », même s'il faut reconnaître que le taux de réponse a été faible. En dépit de ses initiatives en matière de prospection et de formation, un retard dans une seule langue peut affecter la publication simultanée des documents demandés dans toutes les langues officielles, si bien

que la pénurie de traducteurs de langue française à New York demeure problématique.

31. M. Gettu ajoute que sa nomination au poste de Coordonnateur du multilinguisme à l'échelle du Secrétariat devrait permettre de mieux organiser le travail collectif dans ce domaine. Considérant que le multilinguisme, valeur fondamentale de l'Organisation des Nations Unies, suppose la participation active et l'engagement résolu de toutes les parties prenantes. Il est résolu à engager des consultations avec plusieurs parties intéressées, et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences fera de son mieux avec les ressources humaines dont il dispose.

32. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/70/432), indique que celui-ci traite de questions en rapport avec la gestion des réunions, la gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale, la documentation, les publications, la traduction et l'interprétation.

33. En ce qui concerne la gestion des réunions, le Comité consultatif fait remarquer que le taux global d'utilisation des services de conférence mis à la disposition d'un échantillon d'organes qui se sont réunis dans les quatre centres de conférence est passé à 86 %, et réaffirme que les informations sur les coefficients d'utilisation devraient comporter des données reposant sur le rapport entre l'occupation effective et la pleine capacité.

34. S'agissant des questions relatives à la documentation et aux publications, le rapport présente les observations du Comité consultatif relatives au multilinguisme et à la numérisation, notamment la nécessité d'accélérer le processus de numérisation des documents anciens importants de l'Organisation, conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale. S'agissant des services de traduction et d'interprétation, le Comité fait remarquer que le taux de vacance de postes reste élevé dans les services linguistiques et recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui faire une proposition concrète destinée à régler la question des postes vacants et à planifier la relève, en particulier dans le Service français de traduction du Siège.

35. Prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, **M. Davidson** (Afrique du Sud) dit que le Groupe accueille favorablement le projet de résolution

sur le plan des conférences, qui offre une excellente base pour les négociations sur ce point de l'ordre du jour. Le Groupe attache une grande importance à la fourniture de services de conférence de qualité dans le respect du principe d'équité dans l'utilisation des six langues officielles, notamment en appui des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts de l'Organisation des Nations Unies. Des questions telles que l'utilisation des services de conférence, la documentation, les publications, la traduction, l'interprétation et le calendrier des conférences et des réunions sont d'une importance capitale pour le fonctionnement efficace et rationnel de l'Organisation et le bon déroulement des délibérations des organes intergouvernementaux.

36. Le Groupe des 77 et de la Chine note avec satisfaction que le taux global d'utilisation des services de conférence mis à la disposition d'un échantillon d'organes qui se sont réunis dans les quatre centres de conférence a augmenté de 4 % pour atteindre 86 %, ce qui est supérieur au taux de référence de 80 %. Il se félicite également des mesures prises par les organes qui ont réaménagé leur programme de travail pour optimiser l'utilisation des services de conférence, et appelle à la poursuite des efforts entrepris dans ce domaine.

37. Le Groupe indique en outre que le projet de plan-cadre d'équipement est sur le point d'être achevé et souligne la nécessité de mener à bien les travaux restants, notamment la rectification des erreurs et omissions recensées par les États Membres concernant l'accès aux installations et aux technologies, les prises d'électricité et les systèmes de visioconférence. Il appelle également à la poursuite de l'amélioration du reste des installations, notamment de l'imprimerie située au sous-sol de la Bibliothèque du Siège de l'Organisation des Nations Unies.

38. S'agissant de la gestion intégrée à l'échelle mondiale, le Groupe des 77 et de la Chine se félicite de la coopération entre les principaux centres de conférence, qui se sont entendus sur une répartition des attributions pour ce qui est des politiques régissant la gestion des conférences, les activités et l'utilisation des ressources disponibles. Le Secrétaire général devrait accélérer le processus de révision des circulaires correspondantes, qui portent sur l'organisation du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et des Offices des Nations Unies.

39. S'agissant de la documentation et des publications, des efforts sont nécessaires pour s'assurer que les documents sont publiés dans les délais et améliorer la qualité de la documentation afin de faciliter les délibérations de la Cinquième Commission et d'autres organes intergouvernementaux. Le Groupe des 77 et de la Chine note avec satisfaction que 98,5 % des documents présentés dans les délais et ne dépassant pas le nombre limite de mots ont été traités par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en l'espace de quatre semaines, et insiste sur le fait que tous les autres centres de conférence doivent prendre des mesures pour atteindre leurs objectifs.

40. Il est important de veiller à la qualité des services de traduction et d'interprétation dans les six langues officielles afin de faciliter le bon déroulement des délibérations des États Membres lors des réunions intergouvernementales, et le Groupe des 77 et de la Chine appelle à la poursuite des efforts entrepris dans ce domaine. Il accueille également avec satisfaction le rétablissement du Pôle Documents du Siège, qui fournit des documents ainsi que du matériel et des services informatiques aux délégués. Tous les États Membres doivent recevoir les documents nécessaires dans les meilleurs délais et sans conditions.

41. Les installations des Nations Unies doivent être utilisées dans le respect des principes et des objectifs de l'Organisation, qui s'attache à promouvoir le multilatéralisme. Le Groupe des 77 et de la Chine est donc préoccupé par le fait que les installations ont été utilisées d'une façon qui n'était pas compatible avec les principes de l'Organisation tels qu'énoncés dans la Charte des Nations Unies. Il demande instamment à tous les États Membres et aux départements et organes des Nations Unies de s'abstenir de parrainer des activités et manifestations portant atteinte aux principes et objectifs de l'Organisation, et prie le Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que la nature et la teneur des événements, en particulier ceux coordonnés par des organisations non gouvernementales, ont été approuvées avant l'utilisation des installations afin de garantir le respect des principes de l'Organisation.

42. **M. Kisoka** (République-Unie de Tanzanie), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, indique que le Groupe attache la plus grande importance au principe du multilinguisme au sein de l'Organisation, ainsi qu'à la fourniture de



services de conférence de qualité dans le respect du principe d'équité dans l'utilisation des six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

43. Le Groupe des États d'Afrique note avec satisfaction que le taux global d'utilisation dans les quatre principaux centres de conférence a dépassé le taux de référence de 80 % en 2014 et se félicite des efforts entrepris pour accroître les taux d'utilisation. Il exhorte les organes intergouvernementaux dont le taux d'utilisation moyen a été inférieur au taux de référence au cours de ces dernières années à prendre des mesures pour améliorer la planification de leurs séances de manière à atteindre les 80 %.

44. Le Groupe se félicite de la stratégie de commercialisation et d'autres initiatives conçues pour améliorer les installations de conférence de la Commission économique pour l'Afrique, et encourage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts en ce sens, notamment les mesures prises pour moderniser l'Africa Hall. Toutefois, l'Organisation doit continuer de moderniser les installations de conférence de tous les lieux d'affectation, en particulier de l'Office des Nations Unies à Nairobi.

45. Le Groupe s'inquiète de l'usage qui est fait des installations de conférence et des locaux de l'Organisation des Nations Unies, et insiste sur le fait que les États Membres doivent uniquement les utiliser dans le cadre d'activités qui encouragent le multilatéralisme et sont conformes aux objectifs de l'Organisation. Il déconseille vivement toute activité, notamment celles des organisations non gouvernementales et d'autres protagonistes non étatiques, contraire aux valeurs et aux principes de l'Organisation. Le Secrétaire général doit veiller à ce que l'utilisation des installations de conférence de l'Organisation des Nations Unies soit strictement conforme aux principes définis en la matière.

46. Le Groupe des États d'Afrique accueille avec satisfaction le travail réalisé jusqu'à présent par le Département de l'information pour numériser les documents anciens importants en faisant appel à des ressources extrabudgétaires. Il est important d'assurer la présentation dans les délais de la proposition relative à la numérisation de tous les documents importants de l'Organisation des Nations Unies, y compris ceux des organes délibérants, dans tous les centres de conférence.

47. S'agissant de l'organisation des carrières, le Groupe note qu'il est difficile de trouver et de fidéliser du personnel linguistique qualifié et qu'il est nécessaire de reconstituer la réserve de spécialistes pour éviter que les moyens dont l'Organisation dispose pour fournir des services dans les six langues officielles s'amointrissent encore. Il encourage donc l'Organisation à renforcer ses partenariats avec des universités d'Afrique ainsi que ses programmes de stages aux Offices des Nations Unies à Addis-Abeba, Nairobi et ailleurs.

48. **M. Gowda** (Inde) dit que le travail du personnel du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences est indispensable à l'accomplissement des mandats de l'Organisation. Le Département a pour missions premières de produire dans les délais prévus des documents de qualité dans toutes les langues officielles et d'offrir des services de conférence de qualité aux États Membres dans tous les centres de conférence, de manière aussi efficace que possible, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

49. Le Département doit continuer de recueillir l'appréciation des États Membres, dont le degré de satisfaction est un indicateur fondamental de la qualité. La délégation indienne se félicite de l'adjonction de trois salles de réunion au Siège suite à l'achèvement du plan-cadre d'équipement.

50. L'Inde se félicite de la prise en compte, lors de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, de l'importance de diverses fêtes religieuses observées dans les États Membres, notamment Diwali, GURPURAB, la Journée du Vesak, YOM KIPPUR, le vendredi saint orthodoxe et le Noël orthodoxe, ainsi que de la décision du Secrétariat de prendre en compte la demande formulée par l'Assemblée générale visant à ce que tous les organes intergouvernementaux intéressés évitent de tenir des réunions ces jours-là durant l'exercice biennal 2016-2017.

51. La qualité des documents et leur publication dans les délais prévus sont essentielles aux travaux des organes intergouvernementaux, en particulier de la Cinquième Commission. L'Inde réaffirme l'importance du multilinguisme et appelle à la poursuite des améliorations des services de traduction et d'interprétation dans toutes les langues. Les rapports du Secrétariat doivent comporter un résumé, un récapitulatif des conclusions, recommandations et

autres propositions, ainsi qu'un rappel des faits utiles à connaître.

52. M. Gowda se félicite de la numérisation par le Département de l'information et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences de 11 % des 3 millions de documents de l'Organisation des Nations Unies jugés particulièrement importants, sur un total de 17 millions de documents publiés avant l'ère du numérique. Sa délégation demande instamment que ce projet fasse l'objet d'un suivi soutenu.

53. **M. Onuma** (Japon) dit que le maintien de la bonne qualité des services de conférence est essentiel à la prise de décisions des États Membres, mais que le Secrétariat doit faire en sorte que ces services soient fournis de manière aussi efficace que possible au moyen de mesures d'économie. Parallèlement, les États Membres devraient éviter d'exagérer les demandes de services de conférence lorsqu'ils arrêtent les modalités relatives aux nouvelles réunions devant être approuvées par des résolutions de l'Assemblée générale. La question de l'efficacité des services de conférence doit être au centre des discussions de la Commission.

54. Bien que la délégation japonaise se félicite des initiatives prises par le Secrétariat pour accroître l'utilisation des ressources affectées aux services de conférence, il convient de réduire le coût global des services en planifiant des séances moins nombreuses et plus courtes à la lumière des tendances passées.

55. La délégation japonaise se félicite de la mise en place de deux Pôles Documents au Siège, qui permettent aux États Membres d'obtenir des documents en version imprimée sur demande. Ce service doit être maintenu dans les limites des ressources existantes.

56. Le Japon invite les organes intergouvernementaux à suivre l'exemple du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en matière d'utilisation des enregistrements numériques en tant que solution de rechange moins coûteuse que d'autres types de comptes rendus de séance.

57. S'agissant des services de traduction et d'interprétation, le Secrétariat ne doit rien changer au libellé des projets de résolution ou des résolutions finales qui ont été approuvés, sauf pour des raisons purement grammaticales ou éditoriales, et se conformer strictement aux directives pertinentes.

58. La délégation japonaise comprend l'importance de la numérisation des documents anciens importants de l'Organisation des Nations Unies, mais elle a besoin de plus amples informations du Secrétariat concernant la définition et la quantité estimée de ces documents, ainsi que le champ d'application, le coût et le calendrier du projet. Le Secrétariat devrait faire appel à des contributions volontaires additionnelles en faveur du projet, notamment en élargissant la base des donateurs.

59. **M<sup>me</sup> Maciel González** (Paraguay) dit que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences devrait bénéficier de ressources suffisantes pour s'acquitter des mandats que lui assignent les États Membres. Concernant la Division de la documentation, ces mandats comprennent la diffusion de documents de haute qualité dans toutes les langues et dans les délais en vue de promouvoir le multilinguisme. Une disponibilité dans toutes les langues est essentielle pour des documents tels que ceux qui se rapportent aux sanctions du Conseil de sécurité. Des ressources doivent également être destinées au contrôle de la qualité des traductions et des publications, à la gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale et à la responsabilisation. Suite au travail intensif accompli par le Comité des conférences pour produire le rapport et le projet de résolution, sa délégation espère que la Cinquième Commission se prononcera par consensus sur le budget nécessaire au plan des conférences. La responsabilité, un esprit de compromis, la bonne foi, le pragmatisme, l'esprit constructif et la volonté de renforcer la confiance doivent prévaloir.

**Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (suite)**

*Centre du commerce international (A/70/6 (sect. 13)/Add.1/Rev.1 et A/70/7/Add.1)*

60. **M. Huisman** (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget), présentant un additif révisé au chapitre 13 (Centre du commerce international) du projet de budget-programme pour

2016-2017 (A/70/6 (Sect. 13)/Add.1/Rev.1), indique que ce Centre, agence de développement conjointe de l'ONU et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dont le budget ordinaire est financé à parts égales par ces deux institutions, est chargé de mettre en œuvre le sous-programme 6, Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations, du programme 10, Commerce et développement, du plan-programme biennal pour la période 2016-2017. Le Centre a pour mandat d'assurer une assistance technique visant à faciliter l'intégration dans le système commercial multilatéral des pays en développement et des pays en transition économique, en particulier les pays les moins avancés, en favorisant les exportations et en développant le commerce international dans une optique de renforcement de la compétitivité internationale des petites, moyennes et microentreprises. Sa mission est de traduire la libéralisation des échanges commerciaux négociée à l'OMC de manière bilatérale et régionale par des échanges réels sur le terrain en vue de contribuer à la croissance et au développement. Le montant global des ressources demandées pour le Centre pour l'exercice biennal 2016-2017 est de 75 101 700 francs suisses après actualisation des coûts. La part de l'ONU s'élèverait à 37 550 850 francs suisses, ce qui équivaldrait à 39 527 200 dollars après actualisation.

61. **M. Sene** (Vice-Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/70/7/Add.1), indique que celui-ci recommande d'approuver le projet de budget présenté au titre du chapitre 13 et se félicite de la création d'un mécanisme de liaison à Addis-Abeba. S'agissant des voyages, des mesures immédiates doivent être prises pour assurer le respect de l'obligation de réserver et d'acheter les billets à l'avance, sachant que les besoins du Centre du commerce international en matière de voyages sont pour l'essentiel prévisibles. Le Comité consultatif accueille avec satisfaction la procédure simplifiée proposée par le Centre pour la présentation de son projet de budget-programme à compter de l'exercice biennal 2018-2019, en vertu de laquelle le projet de budget serait examiné par le Comité consultatif une seule fois au lieu de deux.

62. **M. Davidson** (Afrique du Sud), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe attache une grande importance aux activités menées par le Centre du commerce international au

profit des pays en développement. Avec des politiques et des règles appropriées, le commerce international pourrait avoir un effet bénéfique sur la croissance et le développement économiques, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement. Le Centre aide les pays en développement à accroître la compétitivité des petites et moyennes entreprises, à renforcer leurs capacités productives et à accéder à des informations relatives au commerce et aux marchés de meilleure qualité. Le Groupe des 77 et de la Chine se félicite que le Centre accorde une attention particulière aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement, à l'Afrique subsaharienne et aux pays en conflit ou sortant d'un conflit. Il espère que le bureau d'Addis-Abeba collaborera plus étroitement avec les parties prenantes sur le terrain.

63. À la lumière des récentes évaluations indiquant que le Centre du commerce international est une agence solide qui assure des services utiles sur le terrain, le Groupe des 77 et de la Chine demandera un complément d'information au sujet de la procédure simplifiée proposée pour la présentation du budget-programme lors des consultations officielles.

64. Le Centre du commerce international faisant l'objet d'un cofinancement, il n'a pas été tenu de mettre en œuvre Umoja de manière anticipée et sera en mesure d'évaluer objectivement les avantages du nouveau système à compter de novembre 2016. Le Groupe des 77 et de la Chine félicite le Centre de son plan stratégique pour 2015-2017, qui prend en compte les objectifs de développement durable et l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Lors des consultations officielles, le Groupe cherchera à obtenir des éclaircissements sur les raisons pour lesquelles, en ce qui concerne les voyages, le Centre ne parvient qu'insuffisamment à respecter ses obligations de réserver et d'acheter ses billets à l'avance.

### **Point 135 de l'ordre du jour : Planification des programmes (suite) (A/C.5/70/L.3)**

#### *Projet de résolution A/C.5/70/L.3 : Planification des programmes*

65. *Le projet de résolution A/C.5/70/L.3 est adopté.*  
*La séance est levée à 11 h 45.*